

PROCES VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 JUIN 2025

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois juin 2025, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13/06/2025

PRESENTS : M. GEORGES Laurent – Maire

M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, M. Patrick DESCARSIN, Mme LAURICHESSE Léa, M. PERRIN Vincent, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, Mme BRODU NOEL Clarisse, M. GILLARDEAU Romain, Mme BARBOT Marina, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie

Absents excusés : M. HOSTEING Etienne, Mme SIRE Nathalie, Mme BELIN Nastasia et M. DERET Wesley

Procuration : /

Secrétaire de séance : M. BARNY Jean-François

Le compte-rendu de la réunion du 26/05/2025 transmis par voie électronique est validé par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Les décisions prises au titre des délégations du conseil municipal communiquées par voie électronique à l'ensemble des conseillers municipaux ne soulèvent pas de question.

DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS - URBANISME

CERTIFICATS D'URBANISME							
N°	TYPE CU	DATE	DEMANDEUR	TERRAIN	SECTION	N°	SUPERFICIE
16366 25 00022	CUI	27/05/2025	BERTET Claire - Notaire Segonzac	29J Lot les tilleuls	AD	386	2 013 m²
16366 25 00023	CUI	27/05/2025	BERTET Claire - Notaire Segonzac	1 rue du 8 mai 1945	AI	73	886 m²

DECLARATIONS PREALABLES			
N°	NOM	Adresse	Objet
16366 25 00030	POUDES Laurianne	4 rue du Folignan	Edification d'une clôture (sans info supplémentaire)
16366 25 00031	Commune de Segonzac Laurent GEORGES	Les Marcloux	Réalisation plaine de jeux : théâtre de verdure + pumtrack + skatepark + citystade aire de stationnement
16366 25 00032	FORGET Meike	11 rue de Gâte Pic Deuville	Réfection de toiture
16366 25 00033	CORMEAU Dominique	12 rue Pierre Frapin	Réfection totale de la toiture

1.1 Signalétique validation charte graphique : 2025-05-04

La commune de Segonzac souhaite réaffirmer sa politique de soutien au commerce de proximité et activités économique du territoire en proposant de mettre en place une signalétique harmonieuse afin de soutenir, renforcer et développer l'attractivité commerciale, artisanale et économique de Segonzac.

Afin de présenter une règle applicable sur l'ensemble du territoire de la commune, la commission communication-tourisme a élaboré une charte spécifique de signalisation d'information locale (SIL). Cette charte vient compléter le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) déjà en vigueur sur le territoire de Grand Cognac qui régit exclusivement les enseignes et la publicité.

Le SIL permet de renseigner et d'orienter les usagers de la route et les administrés en limitant la pollution visuelle et préservant le paysage.

La charte prévoit le type de signalétique, les dimensions, les coloris, le lettrage

Est-ce que les enseignes telles que celle de la pharmacie seront repris ? la volonté de la commission n'est pas de reproduire sur les lattes les logos, et la demande des entreprises (exemple l'office notarial) ne porte que sur l'indication de leur activité.

► La charte SIL est adoptée à l'unanimité par l'assemblée délibérante après lecture du document.

2 FINANCES

2.1 Décisions modificatives

✓ Lotissement communal Nouveau quartier : 2025-05-05

Considérant les crédits votés lors du budget primitif 2025

Considérant les soldes de tout compte des travaux de viabilisation à savoir :

✓ Le SDEG 16 a appelé sur 2025 les travaux réalisés sur le lotissement communal portant sur l'éclairage public à hauteur de 23 139.15€ pris en charge sur le budget principal sur la prévision budgétaire de 25 400€, les travaux des réseaux de communications électroniques supportés par le budget du lotissement pour un montant de 22 641.39€. Il reste à solder les travaux d'alimentation électrique à hauteur de 35 221.26€.

Les crédits reportés et votés au BP 2025 reprenant le solde de la maîtrise d'œuvre, des travaux de viabilisation des lots VRD et espaces verts et du SDEG ne sont pas suffisants.

Pour rappel le budget du lotissement a été voté de manière excédentaire sur la section de fonctionnement (621 925€ en dépenses contre 924 669.14€ en recettes), M. le Maire propose la décision modificative suivante :

► La décision modificative suivante est adoptée à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
C/605 travaux	+ 28 200 €	c/7133-012 écritures stocks	+ 28 200€
INVESTISSEMENT			
c/3355-042 écritures stocks	+ 28 200€	c/1641 emprunt	+ 28 200€

M. BARNY précise que la réception de travaux sur le lot espaces verts est programmée le 24/06/2025.

Pour répondre à la question de M. DESCARSIN à l'issue de ces écritures comptables l'opération de viabilisation sera terminée mais le budget annexe ne sera soldé que lorsque l'intégralité des ventes seront actées. Il reviendra alors de constater le bénéfice ou le déficit qui seront repris sur le budget principal.

✓ Budget principal opération 1324 mise aux normes de la mairie : 2025-05-06

► Décision approuvée par l'ensemble du conseil municipal.

3 AFFAIRES GENERALES

3.1 Avenant convention partenariat financement études ingénieries dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain entre les 4 centralités, le Département et la Banque des Territoires : 2025-05-08

Pour rappel, les 4 centralités qui sont Cognac, Jarnac, Châteauneuf/Charente et Segonzac bénéficient dans le cadre du dispositif PVD d'une convention de partenariat au financement des études d'ingénieries avec un engagement financier du Département et de la banque des Territoires à hauteur d'une prise en charge de 65% du montant des études d'ingénierie portant sur les thématiques de l'habitat, de la nature en ville, des énergies.

Plusieurs études ont déjà été financées tout ou partie par ce dispositif comme celle réalisée par le Céréma sur les îlots de chaleur dans les centralités.

La convention signée en 2023 peut être révisée et avenantée. Cette procédure permettrait d'inscrire pour Segonzac l'étude portant sur la restructuration du complexe des Distilleries ou encore l'audit énergétique du Gymnase-Dojo transférés à Grand Cognac.

► L'assemblée délibérante donne un accord de principe sur la rédaction de l'avenant n°1 à la convention de partenariat au financement des études d'ingénieries et autorise M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

3.2 Agence Postale Communale : nouveaux horaires au 30/06/2025 avenant convention Poste-Commune : 2025-05-02

La commune s'était engagée lors de l'ouverture de l'agence postale communale de faire un bilan à l'issue des 6 premiers mois d'ouverture et de revoir si besoin les horaires d'ouverture. La commission de travail de l'APC s'est réunie le 04/06/2025 et au vu des éléments factuels constatés depuis le 01/01/2025 et après concertation avec les services de la Poste propose de revoir les horaires d'ouverture au 30/06/2025 comme suit :

Lundi 13h30-17h30

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi 9h-12h et 13h30-16h soit une ouverture au public de 26h/semaine

Cette proposition fait suite à l'étude de fréquentation menée depuis l'ouverture de l'APC, force est de constater qu'après la levée du courrier de 15h15 la fréquentation de l'agence chute et les opérations enregistrées portent essentiellement sur les instances.

L'APC a rencontré en février et mars des turbulences suite à l'arrêt maladie de l'agent en poste et des difficultés à remplacer du personnel qualifié mais enregistre malgré tout une très bonne fréquentation, pratiquement identique à celle que le bureau de poste pouvait avoir et les chiffres sont en constante progression.

Dans le top 3 des APC de la Charente, Segonzac se situe en 2^e position avec fin avril 2025 une fréquentation mensuelle de 1 201 usagers et un nombre d'opération de 1 598. Ces résultats sont encourageants.

L'APC en 1^{er} position est Vars avec une ouverture au public de 9h30 à 17h30 les mercredis, jeudis et vendredis et le samedi de 9h à 12h et en 3^e position la commune de Villebois avec une ouverture les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h30 et 13h30-17h.

M. ARMAND Régis ajoute que l'amplitude horaire proposée est satisfaisante et correspond aux attentes des usagers. Les horaires d'ouverture de l'APC identiques chaque jour permettent une meilleure visibilité et facilitent l'accès des administrés.

L'agent en charge de la gestion de l'APC recruté à hauteur d'un temps plein, poursuivra ses missions « mairie » de 16h30 à 17h30.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de définir un 3^e nom d'école. Ces 3 propositions seront soumises aux votes des parents d'élève lors des fêtes d'école qui auront lieu pour la maternelle le 28/09 – 15h30 et pour l'élémentaire le 01/07 – 18h30.

Mme MICHELET Karine suggère « la part des anges »

Mme HERAULT Laure ajoute que la commission procédera au dépouillement des votes des parents qui sera soumis à validation de l'assemblée délibérante lors d'une prochaine séance pour être effectif à la rentrée de septembre 2025.

► Le conseil municipal après délibération valide à l'unanimité le nom de : « la part des anges »

4.2 Accord de principe et autorisation dépôt demandes de subvention végétalisation cour école publique : 2025-05-07

Végétalisation, désimperméabilisation, cours d'école résilientes... Sous des dénominations différentes, les projets de réaménagement des cours d'école sont des enjeux environnementaux qui interpellent les collectivités.

Si les projets de réaménagement de cours d'école mettent beaucoup l'accent sur le résultat (la végétalisation ou la désimperméabilisation), ce type de projet est au centre d'un ensemble d'enjeux bien plus vastes. Il s'agit notamment de replacer le bien-être et la santé des enfants au coeur du projet pour permettre l'épanouissement personnel, le développement moteur, psychologique et social.

Sur des aspects plus techniques, dans un contexte d'augmentation et de précocité des vagues de chaleur ou de lutte contre les inondations, ce sont bien sûr les questions d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des eaux pluviales qui sont les moteurs de tels projets : favoriser l'effet d'ombrage dans la cour et une infiltration des eaux pluviales à la parcelle pour éviter au maximum les rejets au réseau. Dans certains environnements denses, il peut s'agir également de favoriser la création d'un ensemble d'îlots de fraîcheur.

La collectivité au titre du dispositif Petites Villes de Demain a bénéficié en 2023-2024 d'une étude du CEREMA sur les îlots de chaleur et par déclinaison sur les réflexions à mener et actions à développer pour créer des îlots de fraîcheur. La cour d'école de l'élémentaire avait été recensée car située entre du bâti, entièrement bitumée et peu végétalisée. Cet espace n'a bénéficié d'aucun aménagement depuis des décennies.



Ce projet de réaménagement de cour d'école pourrait bénéficier de financements européens au titre du FEDER ou LEADER et d'une subvention de l'Etat dans le cadre des fonds verts.

M. Le Maire présente le projet Céréma et le plan de financement qui s'y rapporte :

- agrandir les pieds d'arbres et implanter une strate herbacée
- implanter le long du grillage une plage enherbée

- 06/07 festival des majorettes
- Du 18/07 à fin août Nuits blanches en pays jaune d'Or avec pour thème « du sable au verre »
- 25/07 Passage des 3 coups de Jarnac avec au complexe des Distilleries des voitures anciennes
- Du 01/08 au 04/08 frairie Segonzac en fête : 01/08 marché des artisans et bal contry, 02/08 soirée moules/frites et concert, 03/08 spectacle de feu et 04/08 feu artifice
- Du 11/08 au 16/08 accueil des homologues italiens comité de jumelage
- 23/08 Red Bike action caritative rassemblement motos site du complexe des distilleries 14h
- 05/09 salon des collectionneurs
- 13/09 Forum des associations
- 20/09 Cittaslow France AG
- 21/09 Sunday Cittaslow moment de convivialité plaine de jeux

Prochaine réunion de conseil municipal : 25/08/2025

Alambic : en cours de réalisation 8 à 12 pages prochaine parution courant juillet

Courrier de M. le Maire adressé à M. DERET Wesley conseiller municipal : invitation à dialoguer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52